

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 69 - 75 /PR-SSG

du 6 Mars 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

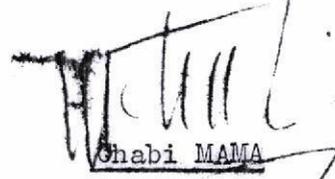
D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 7 mars 1969, le Docteur Daouda BADAROU, Ministre
des Affaires Etrangères, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publi-
que et des Affaires Sociales, pendant l'absence de Mr Benjamin d'ALMEIDA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1969

Pour le Président de la République,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de l'Education Nationale
Chargé de l'intérim,


Chabi MAMA

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 8 -
MAE-MSPAS 4 - CES 5 - SGM 1D - IAA 1 -
SGPR 1 - Gde Chanc. 1 - DCCT 1 - DN 1 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -
JORD 1.-